

PARTICULIERS



**Tarifs des principales
opérations & services
de votre banque
au 3 mai 2010**

**Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.**



Banque et populaire à la fois.

www.banquepopulaire.fr

Vous allez prendre connaissance du guide "Tarifs des principales opérations & services de votre banque au 1^{er} novembre 2009".
Ce document est conçu pour vous apporter l'information la plus claire et la plus précise sur les tarifs de nos services et opérations bancaires.

Dès le 1^{er} novembre 2009, une nouvelle Directive Européenne sur les Services de Paiement* entre en application en France.

Cette Directive, en cohérence avec l'ensemble de nos valeurs, renforcera vos droits.

En outre, elle vise à harmoniser les opérations de paiement au sein de l'Espace Économique Européen. Vous pourrez effectuer et recevoir des transactions en euro (ou dans l'une des 14 autres devises de l'Espace Économique Européen) dans les mêmes conditions d'utilisation qu'en France.

Vous bénéficierez par votre Banque des avantages apportés par cette Directive sur les services et opérations de paiement concernés dès son entrée en vigueur :

- * Informations enrichies dans la convention de compte mais aussi avant et après exécution d'une opération.
- * Informations plus détaillées avant et après exécution d'une opération.
- * Informations en cas de refus par la banque d'exécuter votre ordre de paiement ou en cas de blocage d'une carte par la banque.
- * Délais allant de 8 semaines à 13 mois pour faire valoir gratuitement vos droits en cas de contestation d'une opération de paiement, selon la nature de la contestation de l'opération.
- * Prise en charge gratuite du blocage de votre carte et de son remplacement, en cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse à votre insu.
- * Harmonisation des délais d'exécution. La nouvelle convention de compte prévoit un délai maximum d'exécution de :
 - 3 jours ouvrables jusqu'au 31 décembre 2011 pour les opérations en Euro.
 - Ce délai passe à 1 jour ouvrable à compter du 1^{er} janvier 2012 en vertu de la Directive. Dans ces cas 1 jour ouvrable supplémentaire peut être utilisé pour le traitement des ordres sur support papier.
 - 4 jours ouvrables pour les opérations libellées dans une devise de l'Espace Économique Européen et pour celles impliquant une opération de change.

Sans information contraire de votre part, ces délais maximum d'exécution s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2010. Le cas échéant, en cas de refus de votre part, vous avez la possibilité de dénoncer votre convention de compte sans frais, avant cette date.

Votre convention de compte de dépôt a été adaptée conformément à ces nouvelles dispositions.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence à compter du 1^{er} novembre 2009. Vous pouvez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre conseiller.

La brochure mentionnant nos conditions tarifaires pour l'année 2010, prend également en compte l'entrée en vigueur de ces nouveaux dispositifs.

De plus, consciente des réalités économiques liées à une conjoncture difficile, la Banque Populaire du Sud-Ouest va plus loin dans ses engagements et n'augmente aucun de ses tarifs au 1^{er} janvier 2010.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Dominique WEIN
Directeur Général Banque Populaire du Sud-Ouest

* Services de paiement concernés par la Directive : versements et retraits d'espèces, paiements et retraits par carte, virements, prélèvements (TIP et télépaiement inclus). Sont hors champ de la Directive : les effets de commerces et les chèques.

Suivre le fonctionnement de votre compte

4-5

Vos opérations courantes
Vos opérations exceptionnelles
Les dates de valeur

Utiliser vos moyens de paiement

6 à 10

Choisir votre carte bancaire
Les services liés à votre carte
Retirer des espèces
Autoriser un prélèvement sur votre compte
Emettre ou recevoir un virement
Utiliser un chéquier
Bénéficier de moyens de paiement alternatifs au chèque
Les incidents ponctuels de paiement

Accéder à votre banque à distance

11

Par Internet
Par Téléphone

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

12-13

Tableau des conventions et services inclus

Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine

14-15

Bénéficier d'une épargne disponible
Epargner en vue d'un projet immobilier
Epargner pour vos enfants
Dynamiser votre épargne
Gérer votre portefeuille boursier
Autres produits et services
Gérer votre patrimoine financier

Financer vos projets

16-17

Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus
Vos projets immobiliers
Vos projets personnels
Les assurances
Autres prestations

Protéger votre famille et vos biens

18

Votre assurance personnelle
Protéger vos enfants
Assurer l'avenir de vos proches
Assurer vos biens
Location de coffres

Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

19

Vos opérations de change
Vos opérations par carte bancaire
Vos virements vers l'étranger
Vos virements en provenance de l'étranger

Suivre le fonctionnement de votre compte



Vos opérations courantes

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
● Frais de tenue et de fonctionnement de compte (tarif mensuel prélevé trimestriellement. Non facturé aux détenteurs de conventions -Equipage, Baseo et droit au compte- ou leurs conjoint et enfants, réduction de 50% pour jeunes de 18/28 ans)	2,00
■ Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
● Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
● Relevé de compte :	
■ mensuel avec récapitulatif des avoirs	Gratuit
ou	
■ relevé électronique (accessible à tout client abonné à Cyberplus)	Gratuit
■ relevé journalier (coût par trimestre)	80,00
■ relevé par quinzaine (coût par an)	24,00
● Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire du Sud-Ouest	Gratuit
● Recherche de document :	
■ simple	4,00
■ complexe ⁽¹⁾	à partir de 15,00

(1) 15 € à partir de 4 duplicatas et sur devis pour recherches multiples et complexes.

Si vous ne disposez pas encore de votre Convention de Compte, vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre agence et de votre conseiller.

Vos opérations exceptionnelles

● Clôture de compte :	
■ compte de dépôt	Gratuit
■ comptes épargne (PEL, CEL,...),	Gratuit
● Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
● Transfert de compte vers un autre établissement :	
■ compte de dépôt	Gratuit
■ comptes épargne (PEL, CEL, ...)	80,00
● Aide au changement de domiciliation (Simplidom)	Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité" disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Gestion de compte inactif (annuel)	50,00

Ces frais sont prélevés si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

Opérations au crédit du compte

● Dépôt d'espèces au guichet	Jour de l'opération
● Virement reçu	Jour de réception
● Remise de chèque(s)	Jour de l'opération + 1 jour ouvré

Opérations au débit du compte

● Retrait d'espèces au guichet	Jour de l'opération
● Chèque impayé	Jour de rejet du chèque
● Paiement de prélèvement	Date de règlement
● Emission de virement	Date d'exécution
● Paiement par carte - <i>débit immédiat</i>	Jour du débit
● Paiement par carte - <i>débit différé</i>	Dernier jour ouvré du mois

Utiliser vos moyens de paiement



Choisir votre carte bancaire

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (compte débité à chaque utilisation), ou à débit différé (débit global de vos achats en fin de mois). Les cartes Visa ou MasterCard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...).

Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le **09 70 80 87 93**

(prix d'un appel local - du lundi au vendredi de 8h15 à 18h30 et le samedi de 8h15 à 13h)

ou le **01 77 86 24 24** (prix d'un appel local, 7 J/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Cartes de retrait / an (ne sont plus commercialisées)

- Carte Cirrus (à partir de 12 ans) 20,00
- Carte Point Argent ⁽¹⁾ 20,00

Carte de paiement / an

- Monéo bleue 10,00
- Carte Visa Electron ⁽²⁾ 26,00
- Carte Budj 26,00
- Carte Visa ou Visa FACELIA Internationale à débit immédiat ⁽²⁾⁽³⁾ 33,00
- Carte Visa ou Visa FACELIA Internationale à débit différé ⁽²⁾⁽³⁾ 43,00
- Carte Football MasterCard à débit immédiat ⁽²⁾ 38,00
- Carte Football MasterCard à débit différé ⁽²⁾ 48,00
- Carte Visa Premier ou Visa Premier FACELIA à débit immédiat ⁽²⁾⁽³⁾ 122,00
- Carte Visa Premier ou Visa Premier FACELIA à débit différé ⁽²⁾⁽³⁾ 122,00
- Carte Infinite 280,00
- E-Carte Bleue Gratuit

⁽¹⁾ Carte gratuite pour les mineurs.

⁽²⁾ Une réduction de 50% est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

⁽³⁾ Option FACELIA permet le choix -lors d'un paiement ou d'un retrait- entre la réalisation de l'opération au comptant ou à crédit. Opérations au comptant imputées sur le compte à vue ; opérations à crédit imputées sur le crédit renouvelable FACELIA.

Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable sous forme de réserve d'argent.

- Carte Créodis ⁽⁴⁾ 17,00/an

⁽⁴⁾ Tarif annuel ; gratuit la première année en cas de déblocage de 300 € à la souscription de la carte.

Les services liés à votre carte

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

- Assurance perte et vol des moyens de paiement (Sécuriplus) 26,00
- 2^{ème} Assurance Sécuriplus sur la même carte (cotitulaire) 13,00

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur. Voir conditions de mise en jeu en agence.

- Réédition du code confidentiel 8,00
- Refabrication de carte (délai d'une semaine environ) Gratuit
- Refabrication de carte en urgence (72h) 15,00
- Recherche de facturette en France 4,00
- Frais d'opposition sur carte en cas de perte 22,00
- Frais d'opposition sur carte en cas de vol Gratuit
- Frais de gestion d'annulation de support 5,00
- Frais de modification du plafond de retrait de carte bleue 5,00

Utiliser vos moyens de paiement



Retirer des espèces (en France et au sein de la zone euro)

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Retrait d'espèces à un distributeur Banque Populaire et Point Argent	Gratuit
● Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement bancaire : <ul style="list-style-type: none"> ■ A compter du 5^{ème} retrait dans le mois pour une carte Visa internationale, Eurocard MasterCard 	1,00 (1)
● Frais fixes de retrait pour DAB Visa (<i>monnaie autre que l'euro</i>)	3,05
● Frais fixes de retrait pour DAB Eurocard/MasterCard (<i>monnaie autre que l'euro</i>)	3,05

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire et Point Argent.

● Retrait d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
● Mise à disposition de fonds	15,00

(1) Ces frais sont prélevés par opération, sauf pour les cartes Premier, Infinite et Budj.

Autoriser un prélèvement sur votre compte

● Frais de mise en place d'un avis de prélèvement	Gratuit
● Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP : <ul style="list-style-type: none"> - Opposition sur avis de prélèvement ou virement : <ul style="list-style-type: none"> • ponctuelle avant exécution (2) • définitive, retrait du consentement - Opposition sur TIP : <ul style="list-style-type: none"> • ponctuelle avant exécution (2) 	Gratuit 17,00 Gratuit

Emettre ou recevoir un virement

● SCT Eurovirement SEPA avec RIB ou IBAN	3,99
● SCT Eurovirement SEPA par Internet	Gratuit
● SCT Eurovirement SEPA permanent : <ul style="list-style-type: none"> ■ frais de mise en place d'un virement permanent ■ coût par opération 	Gratuit 1,10

Gagnez du temps et réduisez les frais sur ces opérations en les réalisant sur Cyberplus, notre service de banque en ligne.

Utiliser un chéquier

● Dépôt d'un chèque sur votre compte	Gratuit
● Paiement par chèque	Gratuit
● Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit

(2) Dans les délais légaux de révocation.

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Envoi de chéquier à domicile (frais postaux d'envoi en recommandé inclus)	5,00
● Envoi par courrier simple	1,00
● Frais de destruction de chèquiers	5,00
● Chèque de banque	13,00
● Frais d'opposition sur chèque (par chèque) validité 3 ans (Cotisation forfaitaire à la mise en place, puis à chaque semestre)	8,50

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction et après régularisation des éventuelles pénalités libératoires.

● Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	9,00
● Forfait de rejet d'un chèque : <ul style="list-style-type: none"> ■ inférieur à 50 € ■ égal ou supérieur à 50 € 	Forfait 30,00* Forfait 50,00*

* Incluant la commission d'intervention sur écriture non provisionnée, la lettre d'information préalable pour absence de provision ainsi que tous les frais relatifs au rejet de chèque hors frais de recommandé.

Les forfaits de rejet de chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

● Chèque émis en période d'interdiction bancaire	25,00
● par mois	4,00

Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque

Baséo Banque Populaire (forfait destiné aux clients sans chéquier)
Offre comprenant :

- une carte Visa Electron à autorisation systématique
- Internet avec consultation titres
- SMSplus.

Utiliser vos moyens de paiement



Les incidents ponctuels de paiement

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Découvert de compte non convenu, ni formalisé : ■ intérêts débiteurs	TBB+7,50% Plafond du taux réglementaire (2)
● Lettre légale d'information débiteurs	9,00 (3)
● Commission d'intervention pour provision insuffisante : ■ par opération (plafonnée à 20 écritures/mois)	11,00

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller clientèle, à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non, une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. Afin d'éviter ces frais, veuillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé.

A défaut, nous vous recommandons de prendre contact rapidement avec votre conseiller.

● Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive	50,00
● Rejet d'un prélèvement ou d'un TIP pour défaut de provision	20,00 (4)(5)
● Rejet d'un virement permanent émis vers un compte d'une autre banque pour défaut de provision	20,00 (4)(5)
● Indemnité de retard sur échéance de prêt à la consommation	8% (6)
● Rejet d'une échéance de prêt pour insuffisance de provision	20,00 (4)
● Frais par Saisie Attribution, ATD	80,00
● Frais par Opposition Administrative	Maxi : 10% du montant de la créance due au Trésor Public plafonnés à 80 €

(1) Avec un solde débiteur moyen > 300 €.

(2) Ce taux, calculé par la Banque de France, est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le TEG est indiqué sur le relevé de compte.

(3) Facturée aux débiteurs de + de 60J au delà d'un seuil de 50 €.

(4) Incluant la commission d'intervention sur écriture non provisionnée.

(5) Frais limités au montant de l'ordre de paiement rejeté dans la limite de 20 €.

(6) 8% du montant de l'échéance.

Accéder à votre banque à distance



Par Internet

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Cyberplus (abonnement, hors coûts opérateur)	Gratuit
● PassCyberplus (1)	Gratuit

Votre abonnement vous permet de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre Banque, aux services suivants : consultation et gestion de vos comptes et contrats (produits d'épargne, portefeuilles et titres, Assurance-Vie), accès aux relevés électroniques, possibilité d'effectuer des virements. Si vous êtes titulaire d'une Convention de relation Equipage, ce service est inclus dans votre cotisation.

Par Téléphone

● Serveur Vocal Tonalité Plus : ■ composez le 0 892 892 992	0,34€/min
● Accéder à la plateforme téléphonique de votre banque et joindre un conseiller : ■ composez le 0 810 63 00 33	coût d'un appel local
● Prendre contact pour une réclamation : ■ composez le 09 70 80 87 96	coût d'un appel local
● Obtenir une assistance Internet : ■ composez le 09 70 80 87 94	coût d'un appel local
● SMS + : ■ composez le 6 11 10	0,35€/envoi

Souscrire gratuitement (2) aux services à distance Tonalité Plus et SMS+ vous permet de connaître, à tout moment, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

(1) Facturation unitaire d'un nouveau Pass Cyberplus 10 € en cas de remplacement et / ou pour tout Pass supplémentaire.

(2) Hors coûts de communication décrits ci-dessus.

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits, à l'unité. Le prix de la convention dépend du type de carte choisi.

Tableau des conventions et services inclus

Services proposés	Equipage Horizon	Equipage Prélude	Equipage Privilège	Equipage Prestige	Budj (12-18 ans)
● Extraits de compte					
Par mois	X	X	X	X	X
● Prêts					
• Prêt pré-accordé (1)					
Encours			max. 15 000 €	max. 21 500 €	
Frais de dossier 1,196 % avec min./max.			-50% (4)	-50% (4)	
• Découvert standard autorisé (1)					
Montant	200 €	500 €	1 500 €	3 000 €	
Seuil de perception des agios	3,00 €	3,00 €	7,50 €	15,00 €	
● Jumelage de compte					
Crescendo monétaire	X	X			X
Crescendo monétaire et financier ou vie			X	X	
● Assurances (Prudi-Dom, Prudi-Epargne, Prudi-Capital) (2)					
Découvert décès toutes causes		500 €	1 600 €	3 000 €	
• Assurance invalidité absolue et définitive (IAD)					
IAD accident : jusqu'à 24 000 €		X			
IAD accident : jusqu'à 48 000 €			X	X	
• Assurance Moyens de paiement : Sécuriplus					
Sécuriplus Titulaire*	X	X	X	X	Option (5)
Sécuriplus cotitulaire ou mandataire	Option	Option	Option	Option	
● Services Conventions					
Protection consommateur		X	X	X	
Service voyage	X	X	X	X	
Service de réservation hôtels				X	
Information juridique	X	X	X	X	
Banque en ligne (3)	X	X	X	X	X (6)
E-Carte bleue			Option	Option	
● Prix de la convention en fonction du choix de moyen de paiement					
Visa Electron, Budj	10,50 €/trimestre	6,00 €/mois			1,50 €/mois
CB internationale débit immédiat/différé	10,50 €/trimestre débit immédiat	8,00 €/mois débit immédiat	10,00 €/mois		
Visa Premier ou Visa Premier Facelia			13,00 €/mois	17,00 €/mois	
Visa Infinite				31,00 €/mois	

La Banque Populaire du Sud-Ouest vous propose en exclusivité ses conventions de relation. Vous choisissez le type de convention en fonction de vos besoins. Ces tarifs sont applicables à la date anniversaire de la convention. Les services proposés peuvent aussi être choisis individuellement au prix hors convention.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et sous réserve du taux d'endettement et de l'absence d'incident recensés au moment de l'instruction du dossier - (2) Couverture de l'assuré jusqu'à 75 ans - (3) Banque en ligne : internet, SmsPlus, Tonalité Plus avec consultation titres - * voir conditions de mise en jeu en agence - (4) Minimum de facturation : 60 € - (5) Hors convention : 50% de réduction pour les moins de 25 ans - (6) Consultation de compte seulement.

Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine



Bénéficiaire d'une épargne disponible⁽¹⁾

	Taux de rémunération
• Livret Développement Durable (ex. Codevi) ⁽²⁾ ⁽⁴⁾	1,25%
• Livret A ⁽²⁾ ⁽⁴⁾	1,25%
• LEP ⁽²⁾ ⁽⁴⁾	1,75%
• Compte sur Livret ⁽²⁾ ⁽⁵⁾	1,25%
• CODEVair ⁽²⁾ ⁽⁵⁾	1,00%

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Epargner en vue d'un projet immobilier⁽¹⁾

• PEL ⁽²⁾	hors prime d'état ⁽⁴⁾	2,50%
• CEL ⁽²⁾	hors prime d'état ⁽⁴⁾	0,75%

Epargner pour vos enfants⁽¹⁾

• Livret Premier Pas (0-12 ans) ⁽²⁾ ⁽⁵⁾	1,75%
• Livret Jeune (12-25 ans) ⁽²⁾ ⁽³⁾	2,75%

(1) Taux de rémunération annuel.

(2) Taux en vigueur au 1/09/2009 susceptible de modification à tout moment.

(3) Taux net d'impôt hors prélèvements sociaux.

(4) Taux réglementés net d'impôt hors prélèvements sociaux.

(5) Taux brut hors prélèvements sociaux.

Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

Gérer votre portefeuille boursier

Opérations sur titres

DROITS DE GARDE		
	Comptes titres	Bourse en ligne
Partis Sociales	Gratuit	Gratuit
Commissions sur encours ⁽¹⁾		
• Sur valeurs Groupe BP	Gratuit	Gratuit
• Hors valeurs Groupe BP dégressives par tranches	de 0 à 150 K€ : 0,25% > 150 K€ : 0,15%	de 0 à 150 K€ : 0,15% > 150 K€ : 0,10%
Frais fixes par ligne ⁽¹⁾		
• Sur valeurs Groupe BP	Gratuit	-
• Hors valeurs Groupe BP		
- Titres cotés France	5,50 €	-
- Titres cotés hors France	175,00 €	-
Minimum de droits de garde	30,00 €	30,00 €
Maximum de droits de garde	2 000 €	500,00 €

(1) Par an, sur la base des titres en dépôt au 31/12/2009.

OPÉRATIONS DE BOURSE

	Comptes titres	Bourse en ligne
Achat ou vente de titres	de 0,78 à 1,30%	< ou = à 1500 € : 8,50 € > à 1500 € : 0,55%
• Minimum	15,00 €	8,50 €
• Majoration pour règlement différé (SRD)	0,60%	Gratuit
• Ordre tombé ou annulé	5,00 €	Gratuit

Autres produits et services

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

• Crescendo monétaire (abonnement annuel) ⁽¹⁾	17,00
• Crescendo monétaire et financier ou vie ⁽¹⁾ (abonnement annuel)	33,00

Hisséo, notre service "d'épargne programmée", vous permet de constituer un capital sur le long terme avec des versements réguliers et automatiques vers des produits d'épargne financière.

• Hisséo : alimentation automatique sur PEA Hisséo (abonnement annuel)	Gratuit
--	---------

Gérer votre patrimoine financier

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

• Gestion patrimoine ⁽²⁾	350,00
• Relevé ISF	30,00/an
• Bilan Patrimonial simple	Gratuit
• Bilan Patrimonial complexe	sur devis

(1) Si souscription hors convention Equipage, option incluse dans les Conventions Privilège et Prestige.

(2) Cotisation annuelle.

Financer vos projets



Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

- Frais annuels de mise en place d'autorisation de découvert hors convention ⁽¹⁾ 35,00
- Frais de dossier pour autorisation temporaire de découvert 35,00
- Découvert en compte
 - Découvert non convenu ni formalisé TBB + 7,5%
 - Découvert autorisé TBB + 5 à 7,5%

(1) Hors clients titulaires d'une convention Equipage.

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Vos projets immobiliers

- Prêt Epargne Logement (frais de dossier) Gratuit
 - Taux Nous consulter
- Prêt à Taux Zéro (frais de dossier) Gratuit
- Autres types de prêts immobiliers :
 - Frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,196%
 - Minimum 300,00
 - Maximum 900,00
 - Taux Nous consulter

Vos projets personnels

- Prêt personnel :
 - Frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,196%
 - Minimum 60,00
 - Maximum 120,00
- Frais de dossier Prêts ACEF et CASDEN 45,00
- Prêt Etudiant (frais de dossier) Gratuit
 - Taux Nous consulter
- PREVair (frais de dossier et taux) Nous consulter

Les assurances

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

- Frais d'étude pour délégation d'assurance 200,00

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement 15,00
- Information caution par 1/3 caution et par an 10,00
- Avenant de modification de prêt (durée, emprunteur, garantie, ...) 100,00
- Avenant de renégociation de taux :
 - sur capital restant dû 1,80%
 - minimum 400,00
- Main levée de garanties et décomptes pour remboursements anticipés 90,00

Protéger votre famille et vos biens



Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)
- PRUDIMIEUX

Nous consulter
Nous consulter

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

- Autonomis

Nous consulter

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

- Assur - BP Enfant
- Assur - BP Horizon

Nous consulter
Nous consulter

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommages aux biens immobiliers, vol...)

Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi-famille

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

Assurer vos biens

- Assur - BP Auto
- Assur - BP Habitat

Nous consulter
Nous consulter

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Location de coffres

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- Coffre de 85,00 à 165,00

Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger



Vos opérations de change

- Achat et vente de chèques de voyage en devises ⁽¹⁾
- Achat et vente de billet en devises ⁽¹⁾
 - Commission de bordereau par devise ⁽²⁾

9,00 / 6,00

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire en devises :
 - dans l'EEE ⁽³⁾ (hors zone euro)
 - hors l'EEE ⁽³⁾
- Retrait d'espèces à un distributeur en devises (hors frais fixes de retrait) :
 - dans l'EEE ⁽³⁾ (hors zone euro)
 - hors l'EEE ⁽³⁾ (hors zone euro)

1,90%
2,60%

1,90%
2,60%

Vos virements vers l'étranger

- Virement émis en euros vers un pays de l'EEE ⁽³⁾ et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire - BIC IBAN (commission de transfert) :
 - virement < 80 000 €
 - virement > 80 000 €
- Virement émis en euros ou en devise vers un pays hors l'EEE ⁽³⁾
 - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction de 0,025% à 0,05%

0,10%
0,10%

Vos virements en provenance de l'étranger

- Virement en euro en provenance de l'EEE ⁽³⁾ et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire - BIC IBAN :
 - forfait
- Virement en devises en provenance de l'international (hors l'EEE ⁽³⁾)
 - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction de 0,025% à 0,05%

12,50

(1) Cours de change des devises autres que l'euro.

(2) 6 euros pour les opérations supérieures à 100 euros.

(3) EEE : Espace Economique Européen.

Parlons-en



Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2. Vous pouvez contacter par courrier notre Centre de Relation Clients :

Banque Populaire du Sud-Ouest - Centre de Relation Clients
10, quai des Queyries
33072 BORDEAUX Cedex

3. Le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité dans les domaines qui lui sont dévolus par la loi.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur
10, quai des Queyries
33072 BORDEAUX Cedex

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque"
(<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...

* Fédération Bancaire Française



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte.

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Pour contacter un conseiller

Contactez le service clients :



PRIX APPEL LOCAL

Services d'assistance :

- **Internet : 09 70 80 87 94** (prix appel local)
- **Oppositions : 09 70 80 87 93** (prix appel local)
- **Réclamations : 09 70 80 87 96** (prix appel local)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- **Par Internet, avec Cyberplus**
(www.sudouest.banquepopulaire.fr)
- **Par SMS avec le 6 11 10** (0,35€/envoi + prix d'un SMS)
- **Par téléphone, avec Tonalité Plus** (serveur local)
au **0 892 892 992** (0,34€/envoi + prix d'un SMS)

